

Les Infos de Base

mercredi 21 janvier 2009
volume 12, numéro 3
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 21 janvier 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 1 et entrées en vigueur au 21 janvier 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 3 du 21 janvier 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 2 du 17 janvier 2009.

Tous les règlements sous D-7.1 qui sont encore en vigueur se retrouvent maintenant sous l'alphanumérique D-8.3 et ils ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Tous les règlements sous I-0.2 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 5 février 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 51A du 17 décembre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 50 du 13 décembre 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 2 du 21 janvier 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 2 du 21 janvier 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 janvier 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2008.

Dans son édition de décembre, le *Dictionnaire du Droit québécois*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

contient maintenant quelque 7 276 termes ou mots de renvoi pertinents.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les régimes complémentaires de retraite, L.R.Q., c. **R-15.1**, aa. 2, 230.0.0.1-230.0.0.11, 244.

Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi, L.Q. 2009, c. 1, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la loi, [R.R.Q., c. **A-25**, r. 4.2], a. 10.

Règlement modifiant le Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la loi, D. 13-2009 du 07-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 85, a. 1.

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 176.1], a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale, D. 31-2009 du 14-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 21B, a. 1.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. **I-0.2**, r. 4], aa. 1, 8, 21.

Règlement modifiant le Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, D. 1117-2008 du 05-11-08, (2008) 140 G.O. 2, 5931, aa. 1-3.

Programme d'assurance récolte, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 21-02-02,

(2002) 134 G.O. 1, 261], aa. 15, 27, 52, 58, 65, tableau 3.

Programme d'assurance récolte, Avis du 25-11-08, (2009) 141 G.O. 1, 78, aa. 1-6.

Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 251], titre, aa. 4, ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, Décision 9115 du 18-12-08, (2009) 141 G.O. 2, 31, aa. 1, 3, 4.

Règlement sur la vente des porcs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 337], a. 49.

Erratum, (2009) 141 G.O. 2, 121.

Règlement d'application de la loi sur la santé publique, [R.R.Q., c. **S-2.2**, r. 1], a. 4.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la loi sur la santé publique, D. 10-2009 du 07-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 85, a. 1.

Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2008-16 du 25-11-08, (2008) 140 G.O. 2, 6395], ann. 52-109A1 – PAPE/PCI.

Erratum, (2009) 141 G.O. 2, 121.

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03], ann. 51-102A6 (A).

Erratum, (2009) 141 G.O. 2, 55.

Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers, [**C.C.Q.**, r. 5], a. 15.02.

Règlement modifiant le Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers, D. 30-2009 du 14-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 23A, a. 1.

Règlement sur les instruments dérivés, [2008, c. 24, A.M. 2009-01 du 15-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 67A], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-3**.

Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles, DORS/99-120, aa. 1, 15, ann. 2.

Règlement administratif modifiant le Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles, DORS/2009-12 du 05-01-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 46, aa. 1-11.

Loi sur la Société canadienne des postes, L.R.C. 1985, ch. **C-10**.

Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/88-430, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les envois poste-lettres, DORS/2009-13 du 07-01-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 57, aa. 1, 2.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

Règle 91 — Appel en matière criminelle de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, TR/2009-3 du 21-01-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 64, nouveau.

Loi sur les Forces étrangères présentes au Canada, L.R.C. 1985, ch. **V-2**.

Proclamation désignant la République de Croatie comme État désigné pour les objets de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada, DORS/2009-14 du 12-01-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 62, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.